

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 5 Avril 2017

Le mercredi 5 avril 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 31 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

## Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M- . GLEIZES, M. Ch. ROUSSILLON, M. J- . PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, Mme Ch. ARRIGHI, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

## Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
Mme P. MATON a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme M- A. SCANO a donné procuration à M. J-L. PALEVODY  
Mme C. CIERLAK-SINDOU a donné procuration à M. Ch. ROUSSILLON  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. Fr. MERELLE  
M. H. AREVALO a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI  
Mme V. BLANSTIER a donné procuration à M. P. ARCE

## Exposé des motifs

La loi du 11 février 2005 a introduit l'obligation pour les propriétaires ou gestionnaires de rendre accessible pour tous l'ensemble des Établissements Recevant du Public (ERP) avant le 1er janvier 2015. Pour les ERP qui n'auraient pas été rendus accessibles avant cette date, le décret du 05 novembre 2014 impose la rédaction d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015. Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 31 décembre 2015 par la délégation Ministérielle à l'Accessibilité.

Cet agenda doit comporter :

- Une analyse de l'état d'accessibilité actuel des ERP concernés ;
- Une programmation d'actions nécessaires à leur mise en accessibilité ;
- Une estimation financière de ces actions dans un délai déterminé.

Le projet d'Ad'AP déposé par la commune de Ramonville Saint-Agne répond à l'objectif de mise en accessibilité des ERP existants.

Un dossier a été déposé en Préfecture le 13/01/2016, puis le 27/07/2016 par la

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 33**

**Nombre de votants : 33**

**Numéro  
2017/AVR/19**

**Point de l'ordre du jour  
10**

**OBJET  
DOSSIER D'AGENDA  
D'ACCESSIBILITÉ  
PROGRAMMÉE ADAP**

**RAPPORTEUR  
Mme GRIET**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 10/04/2017  
L'affichage en mairie le : 10/04/2017  
La notification le : 10/04/2017

Le Maire  
Christophe LUBAC

Commune sur une durée de 9 ans afin de mieux répartir le coût des travaux.

Ce dernier a fait l'objet d'un refus notifié par arrêté préfectoral du 20 janvier 2017, en raison de l'absence d'éléments permettant de justifier un Ad'AP sur 9 ans, et a été invitée à présenter un nouvel Ad'AP échelonné sur 6 ans uniquement.

La Mairie de Ramonville Saint-Agne étant propriétaire, gestionnaire et/ou exploitant de 27 bâtiments, il convient donc de déposer un dossier Ad'AP sur 6 ans concernant 20 bâtiments à mettre aux normes d'accessibilité. 8 Établissements répondent déjà à la réglementation en vigueur.

Les diagnostics réalisés par les bureaux de contrôle ont mis en évidence un certain nombre de points de non conformités, accompagnés d'un coût estimatif total s'élevant à 1 586 779,20 € TTC, coûts opérations. Ci-dessous la liste des bâtiments :

- **Année 2016** : Cinéma : **52 941,60 € TTC coût opération ; déjà réalisé ;**
- **Année 2017-2018-2019** : piscine ; groupe scolaire Sajus, Dojo Karben, mairie principale, groupe scolaire Pierre Mendès France, groupe scolaire Saint-Exupéry : environ **804 909 € TTC coût opération ;**
- **Année 2020 et 2021** : groupe scolaire Jean Jaurès, médiathèque, gymnase Léo Lagrange, Bâtiment Amiral, gymnase gym escalade Karben : environ **425 044 € TTC coût opérations ;**
- **Année 2022** : halle polyvalente, vestiaires des tribunes de rugby, centre culturel & salles de spectacles, vestiaires des tribunes du terrain de foot, restaurant 3<sup>ème</sup> âge, salle de réunion avenue Emile Zola, église Saint-Agne, bâtiment associatif port technique et services techniques : environ **356 825 € TTC coût opérations ;**

Une présentation du dossier Ad'AP, objet de cet présent rapport, a eu lieu en Commission Communale d'Accessibilité le 22 mars 2017 conformément avec la réglementation en vigueur.

Par ce dépôt du dossier Ad'AP, la commune réaffirme :

- La volonté d'effectuer les mises aux normes nécessaires sur une période de 6 ans : 2017-2022
- La volonté de répartir les coûts en prenant compte des projets déjà prévus dans le PPI pour la 1<sup>ère</sup> période. Les périodes suivantes seront réparties de façon homogène.

### **Décision**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;*

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame GRIET et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande d'approbation de l'Agenda

d'Accessibilité Programmée dans les ERP et de signer tous les actes découlant de la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches découlant de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date la signature : 07/04/2017  
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*